

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER PUBLIC GOUTTE D'OR-CHÂTEAU ROUGE 23 novembre 2006**

## **Etaient présents**

Présidente : Mme Claudine Bouygues

Collège habitants : Mme Angèle Akanni, Mme Geneviève Bachellier, Mme Danielle Bargain, M. Mohamed Dehmous, M. Ray Horn, M. Hervé Lecorre, Mme Evelyne Lechner, Mme Claude Moynot, M. Djamel Radji, Mme Geneviève Richy

Collège associations : M. Jacques Levrard (Accueil Goutte d'Or), M. Laurent Gomis (Clairet Net), M. Pierre Vergnolle (Salle Saint Bruno), Mme Lydie Quentin (Les Enfants de la Goutte d'Or)

Personnes qualifiées : M. Vladimir Najman

Conseillers excusés : M. Ammar Bouallagui, M. Pascal Ferlicot

## Personnes invitées :

M. Michel Neyreneuf, adjoint au maire, chargé de l'Urbanisme et du Logement

M. Hamou Bouakkaz, chargé de mission Personnes handicapées et Relations avec le culte musulman, cabinet du maire de Paris

Mme Véronique Rieffel, chef de projet pour la création d'un Institut des Cultures Musulmanes

M. Olivier Roussel, président du Conseil scientifique pour l'Institut des Cultures Musulmanes

M. Michel Desbryères, conseiller de quartier à Evry

## Elues présentes :

Mme Roxane Decorte, conseillère de Paris

Mme Syrine Catahier, adjointe au maire, chargée de l'Accès aux droits

\*\*\*\*\*

## **Ordre du jour**

### **L'Institut des Cultures Musulmanes - ICM**

- 1- La Loi de 1905, par M. Jean Bauberot
- 2- L'exemple d'Evry, par M. Desbryère, un habitant d'Evry
- 3- Historique de la question de la pratique culturelle et cultuelle dans le quartier et rappel des enjeux urbanistiques, par M. Michel Neyreneuf
- 4- Fondements et présentations de L'ICM, par M. Hamou Bouakkaz
- 5- La mise en œuvre du projet ICM – épisode 1 : le conseil scientifique, par M. Olivier Rousselle
- 6- La mise en œuvre du projet – épisode 2 : le rôle de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'état des réflexions, par Mme Véronique Granger
- 7- La mise en œuvre du projet : épisode trois : le centre de préfiguration, par Mme Véronique Reiffel

\*\*\*\*\*

Mme Bouygues rappelle que la création de l'Institut des Cultures Musulmanes est un projet ambitieux de la municipalité. Elle souligne la nécessité pour le quartier d'être doté d'un tel équipement. C'est un lieu de partage pour activités culturelles et cultuelles, à destination des parisiens et franciliens. Cet institut sera géré par une fondation. Inauguré le 7 octobre dernier, plusieurs manifestations ont déjà été présentées dans cet institut : une exposition de calligraphie, des concerts

à l'occasion des veillées du Ramadan, etc. L'Institut des Cultures Musulmanes, entretient de bon rapport avec le Lavoisier Moderne Parisien.

\*\*\*\*\*

### **1) La Loi de 1905, par M. Olivier Roussel, Président du Conseil scientifique de l'Institut des Cultures Musulmanes**

M. Roussel souligne que ce projet d'Institut a été lancé avant la constitution d'un Conseil scientifique. Il s'agit maintenant de placer ce projet dans le cadre constitutionnel et législatif français.

#### → La France et son rapport aux religions

Il rappelle que la France est un pays qui vit une relation aux religions complexe. La religion dominante est le catholicisme, elle a entretenu des conflits religieux avec les autres religions aux cours des siècles.

#### → La déclaration des Droits de l'homme et du Citoyen – 26 août 1789

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen stipule qu'il est nécessaire pour tout homme de conserver sa liberté religieuse et d'éviter les abus lors de l'exercice de la royauté en France, dans la mesure où l'exercice du culte religieux ne contrevient pas à la liberté d'autrui. L'article 10 précise ceci : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. ».

#### → La loi de 1905

La loi relative à la séparation des Eglises et de l'Etat a été votée en 1905, et précise que l'Etat ne reconnaît pas les religions mais en garantit la liberté de culte dans un certain nombre d'enceintes (églises, temples, prisons, écoles, etc.) et d'occasions (mariages, décès, etc.).

La loi s'applique aux quatre confessions alors représentées en France : le catholicisme, la confession d'Augsbourg (les protestants luthériens), les réformés (les protestants calvinistes) et les israélites. Elle clôture 25 ans de violentes tensions entre le pouvoir républicain et l'Eglise catholique, l'un et l'autre se disputant le magistère moral sur la société.

#### → La loi de 1905 amendée en 1907

Le texte de loi de 1905 a été amendé en 1907 : cette reconnaissance des lieux de cultes a poussé l'Etat à reconnaître le patrimoine sacré et ainsi à entretenir les édifices religieux.

#### → Les autres religions en France

Concernant la religion musulmane, celle-ci était, en 1905, hors débat car très peu représentée en France et sur les territoires français. La loi 1905 n'était pas appliquée en Algérie, à la Réunion, etc.

#### → La loi Debré de 1959

Avec la loi Debré de 1959 : les écoles privées sous contrat ont pu recevoir des subventions. En outre, un certain nombre de dérogations ont été accordées à l'égard de certaines manifestations religieuses.

#### → L'Europe

La Convention européenne des droits de l'homme impose de favoriser la liberté de culte des les pays adhérents.

Avec la loi de 1905 et donc la séparation de l'Église et de l'État, il n'est plus possible pour ce dernier de financer des lieux de culte. Mais des associations catholiques, protestantes d'aide sont financées publiquement, tout comme les aumôneries.

#### → Le financement des l'Institut des Cultures Musulmanes

Il s'agit pour la Ville de Paris de participer au financement d'une fondation religieuse. Les objectifs sont pluriels : doter cet institut d'outils culturels, associatifs, éducatifs, pour toutes les personnes qui ont un attachement à la culture musulmane.

\*\*\*\*\*

## **2) L'exemple d'Evry, par M. Desbryère, un conseiller de quartier d'Evry**

M. Desbryère souligne que le projet de l'Institut des cultures musulmanes n'est pas très éloigné du projet de la cathédrale d'Evry. Dans cette ville, ont été construites la plus grande pagode d'Europe, la plus grande mosquée, une cathédrale. La construction d'un temple de Ganesh est également projetée.

#### → Petit récapitulatif de la construction et de l'histoire de la cathédrale d'Evry

- Au moment de la création des villes nouvelles, dans les années 60, existaient 5 villages sur le territoire actuel d'Evry.
- L'Église catholique étant assez pauvre, elle ne pouvait pas se permettre de construire des lieux de culte à destination de ses paroissiens.
- Les chrétiens se réunissaient alors en petites communautés.
- Au début des années 70, une église de 300 places a été construite dans les premiers quartiers.
- Avec la création des départements de la petite et de la grande couronne, on a vu la création de diocèses correspondant à ces départements. L'église de Corbeil a été élevée au rang de cathédrale.
- C'est seulement dans les années 80 que la question d'un lieu de culte important a été posée pour la ville nouvelle. Dans les années 80, les lieux de cultes étaient insuffisants, il n'était pas rare de voir célébrer dans un gymnase, une salle polyvalente, une maison de quartier, etc.
- Le nouvel évêque, monseigneur Herbulot, était un bâtisseur et a voulu que l'Église ait sa place dans la grande aventure qu'était la construction de la ville nouvelle.
- Les urbanistes de la ville nouvelle ont réservé dans ce quartier un terrain pour une église centrale. Le prix de cette église équivalait au prix d'un collège. Toutes les cathédrales construites avant 1905 étaient propriété de l'État.
- En 1988, le projet est présenté par M. Jack Lang.
- Un centre d'art sacré a été construit dans cette cathédrale. Les urbanistes ont demandé à Mario Botta, architecte suisse, de réfléchir sur le cœur de la ville. Il a travaillé sur un bâtiment cylindrique tronqué en biais, couronné d'arbres. Monseigneur Herbulot tenait à ce que ce bâtiment soit d'une grande qualité architecturale.
- Un comité de parrainage a été monté, des entreprises se sont portées mécènes, des entreprises de Toulouse ont offert des briques. L'édifice a ouvert à, Pâques, en 1995.
- En 1997, le Pape Jean-Paul II est venu inaugurer la cathédrale.
- Des rencontres sont organisées dans la grande salle. Cette cathédrale se présente comme un lieu de dialogue avec les autres religions, elle est un repère important pour la ville d'Evry. Le président de la communauté musulmane est invité à toutes les grandes fêtes catholiques, et réciproquement, l'évêque est invité à la fête de l'Aïd.

#### → Le financement du projet

- Cette cathédrale pose un problème puisque toutes les autres cathédrales de France sont construites avant 1905 et donc propriété de l'État. Cette cathédrale devait être prise en charge par l'État ou bien rester propriété du diocèse.

- La réflexion sur le financement a été confiée à une agence d'ingénierie de communication culturelle.
- Un comité de parrainage a été monté, en 1988 le projet est présenté à M. Jack Lang, alors ministre de la Culture, qui s'enthousiasma pour le projet, finalement un colloque est organisé à l'agora d'Evry sur le retour du monumental dans l'art sacré. Ce colloque est clôturé par Jack Lang, qui saisit l'occasion pour financer officiellement l'idée d'une participation de l'Etat à la construction du centre d'Art sacré incorporé à la cathédrale.
- L'agence fait ensuite appelle au mécénat d'entreprise et de nombreuses entreprises ont participé au financement.
- En juillet 1992, 35 millions de francs sont offerts par 500 000 donateurs issus du monde entier.
- C'est à Pâques 1995 que l'édifice est mis à disposition de la communauté.
- Et c'est à l'Ascension 1996 que la cathédrale est officiellement consacrée.
- En août 1997, le Pape Jean-paul II est venu prier dans l'édifice lors de sa venue à Paris à l'occasion des JMJ.

#### → La place culturelle de la cathédrale dans la ville

De nombreux concerts sont organisés ainsi que des spectacles sons et lumières, fêtes de la musique, Téléthon, friches musicales, etc., ont lieu à la cathédrale ou dans ses contreforts. De nombreuses rencontres ont lieu dans la grande salle de réunion ou le centre pastoral attenant, aussi bien dans le cadre du mois des trois mondes, mois de la réflexion, de fêtes et de solidarité autour des pays du Tiers monde, semaine du commerce équitable, exposition d'art sacré d'artistes du monde entier, exposition sur la Bible réalisé avec les autres religions monothéistes, en décembre ouvrira le musée d'art sacré, etc.

#### → L'interreligieux

Cette cathédrale est devenue un lieu de dialogue avec les autres religions et les composantes de la vie de la ville. Pour les grandes occasions de la vie de la cathédrale, de la mosquée, de la synagogue, ou de la pagode, les responsables des communautés s'invitent mutuellement.

\*\*\*\*\*

### **3) Historique de la question de la pratique culturelle dans le quartier et rappel des enjeux urbanistiques, par M. Neyreneuf, adjoint au maire du 18<sup>ème</sup>, chargé de l'Urbanisme et du Logement**

M. Neyreneuf présente l'historique de la pratique du culte musulman dans le quartier. Il précise que si la cathédrale d'Evry a cherché à s'adjoindre un musée, la démarche ici est inverse : c'est un lieu laïque qui ouvrira ses portes aux musulmans pratiquants.

- Le quartier de la Goutte d'Or dispose déjà de 2 lieux de culte : une mosquée rue Myrha et une mosquée rue Polonceau sont ouvertes au public, d'autres lieux existent dans le quartier mais ne sont pas ouverts au public.
- La municipalité a constaté qu'il était indigne pour les pratiquants de prier dans la rue, et ce n'est pas la conception de l'espace public que la mairie pense offrir aux riverains. L'Islam ne permet pas l'échelonnement des prières, il y a donc des « moments de pointe », aussi ces deux lieux vivent mal leur intégration dans le quartier.
- Ces mosquées se trouvent dans un quartier en rénovation, où la cohabitation est difficile. Quelles sont les solutions ?
- Les difficultés concernant la mosquée de la rue Polonceau : l'ancien lieu de culte était situé au 53 rue Polonceau, et étant très insalubre, la Ville de Paris a été obligée d'exproprier et de penser à une relocalisation. Il a été proposé que cette mosquée se réinstalle au fond de la place de l'Assommoir, mais il y avait une crèche à cet endroit-ci, ce qui pouvait rendre la cohabitation difficile. Il a ensuite été prévu de l'installer boulevard de La Chapelle. Ce projet n'a pas pu voir le jour, la préfecture de police a refusé que la mosquée s'installe en ce lieu, car elle estimait qu'il y avait un risque d'attentat dans la mesure où elle serait située face au métro aérien. La mairie a alors été décidé de construire une mosquée provisoire sur une

parcelle appartenant à la Ville de Paris, son lieu actuel. Le bâtiment appartient donc à la Ville de Paris, c'est une situation très contradictoire. Ce lieu est maintenant mal adapté aux besoins, trop petit.

- Un projet de délocalisation a été relancé par la mairie du 18<sup>ème</sup> et par la mairie de Paris. La question a été : comment faire pour que ces lieux de culte s'intègrent dans le quartier sans gêner les riverains. Il s'agit de reconstruire un vrai projet architectural sur le lieu actuel : pour cela, le garage situé au 56 rue Stephenson a été préempté lors de sa vente. La mairie souhaite avancer pour proposer un certain nombre de lieux de façon à ce qu'il n'y ait plus de prière dans la rue.

\*\*\*\*\*

#### **4) Fondements et présentations de l'Institut des cultures musulmanes, par M. Hamou Bouakkaz, chargé de mission Personnes handicapées et Relations avec le culte musulman, cabinet du maire de Paris**

M. Bouakkaz annonce que la mairie de Paris a travaillé à partir d'un diagnostic pour monter ce projet d'institut. La religion musulmane est la 2<sup>ème</sup> religion de France, après le catholicisme, et est présente sur le territoire français depuis plus d'un siècle. Il rappelle que M. Delanoë impulse une politique qui vise à rendre la fierté à tous les parisiens. Il s'est engagé par exemple à fêter le Ramadan, fête qui s'inscrit désormais dans l'histoire de Paris. Il souhaite faire en sorte que les parisiens soient fiers de la mosquée de Paris, il participe à sa rénovation.

M. Bouakkaz rappelle que Bertrand Delanoë souhaite que le 18<sup>ème</sup> arrondissement dispose d'un lieu de culte. Il se propose de donner un cadre pour que les musulmans du 18<sup>ème</sup> puissent prier, ce cadre pourra servir également aux non-musulmans et deviendra un patrimoine commun autour des valeurs, des civilisations que les habitants peuvent avoir en partage. L'Institut des Cultures Musulmanes concrétisera ce que peut être le cosmopolitisme du quartier Goutte d'Or et résoudra en bonne partie le problème du culte musulman anarchique du quartier. Avant que cet institut ne voit le jour, un centre de préfiguration servira de maquette vivante à cet institut, s'imprénera du tissu associatif du quartier afin que les habitants puissent participer à la construction de ce centre dès maintenant.

#### **Débat avec le public**

##### **→ Objectif de l'Institut des Cultures Musulmanes**

Une habitante s'interroge sur ce qu'est exactement l'objet de l'institut : a-t-il une fonction culturelle, culturelle ?

##### **→ Financement de l'institut**

Une habitante s'interroge sur le financement de cet institut.

Un habitant estime que la Ville de Paris interprète de manière étonnante la loi 1905. Alors que cette loi rejette dans le domaine privé l'exercice du culte, la mairie de Paris choisit délibérément d'organiser le culte musulman. Le projet repose plus selon lui, non pas sur la loi 1905, mais sur la loi Debré qui porte l'Etat à soutenir financièrement les écoles privées.

Mme Bouygues suppose que tous les parisiens souhaitent que la Ville de Paris entretienne les églises de Paris, donc pourquoi n'entreprendrait-elle pas et ne construirait-elle pas des mosquées ?

M. Roussel précise que les financements seront publics, ils proviendront principalement de la Ville de Paris.

M. Neyreneuf soutient que la fondation discutera avec les responsables des 2 mosquées et établira une convention d'occupation des locaux, ces derniers paieront un loyer pour l'utilisation des locaux. A la question pourquoi les musulmans ne sont pas capables de prendre en main leur propre lieux de culte, M. Neyreneuf rappelle que sous le mandat de M. Jean Tiberi, il avait été question de vendre la mosquée de la rue Polonceau à une fondation, et il s'est révélé que cette fondation était en relation avec Ben Laden. La mosquée n'a donc pas été vendue. Parmi les différents partenaires de la fondation, il y aura un certain nombre de mécènes musulmans, d'autres ne le seront pas, et toute la gestion et le financement sera transparent.

#### → Gestion de l'institut

Un habitant demande qui va occuper cet institut, comment vont pouvoir s'entendre les responsables de la mosquée située rue Myrha et celle de la rue Polonceau.

Un habitant s'interroge sur la légitimité du comité scientifique.

M. Roussel affirme que la gestion du lieu sera tenue par une fondation laïque, sorte de tête dont dépend l'Institut des Cultures Musulmanes. Elle sera chargée de diriger la programmation : elle définira quels seront les occupants de l'institut, le projet est multidimensionnel, les co-contractants vont devoir observer un certain nombre de règles. La France est très en retard sur d'autres pays d'Europe qui disposent déjà de centres culturels, autour d'une culture religieuse précise.

#### → Consultation des habitants autour de ce projet

Un habitant se demande pourquoi la population n'a-t-elle pas été consultée ? Depuis quelques temps, les habitants notent une montée du communautarisme, n'est-ce pas l'échec de l'intégration ?

#### → Conception de l'institut

Un habitant s'interroge sur la capacité d'accueil de cet institut, s'il est prévu des parkings, si une étude de la circulation a été menée ?

M. Neyreneuf rappelle que cet institut sera présent en 2 lieux : dans un lieu, la fondation pilotera la partie culturelle et la gestion de l'établissement. Tout ce qui est culturel sera piloté par la fondation.

#### → Vie de l'institut

M. Roussel précise que l'institut organisera des conférences et échanges internationaux, universitaires, programmera des événements culturels (expositions d'art, séminaires, etc.), organisera des activités et des actions associatives, éducatives, sociales, linguistiques, etc. La fondation va ensuite passer des contacts avec des associations culturelles qui vont s'occuper des lieux de façon permanente ou temporaire, vont recevoir des expositions ayant rapport avec les cultures musulmanes. Les projets linguistiques auront rapport avec l'apprentissage des langues musulmanes (l'arabe, l'indonésien, etc.).

Un habitant se demande s'il est prévu qu'il y ait une école coranique dans cet institut ?

M. Neyreneuf souligne que dans la mesure où l'Etat français est un Etat laïque, et suivant les lois républicaines, ce qui se passe dans les lieux de culte ne regarde pas les élus. Ce lieu sera loué à des associations culturelles, ce lieu sera polyvalent. Le quartier a besoin d'un lieu qui, à un certain moment puisse accueillir un millier de personnes. Un espace plus restreint sera loué à une association culturelle, qui pourra être étendu à certaines occasions (vendredis, ramadhan) par un espace polyvalent mitoyen.

Une habitante rapporte avoir lu dans le journal *Le Monde*, que jamais le recteur de la mosquée de la rue Myrha n'ira dans cet institut proposé par la ville de Paris, car selon lui on ne mélange pas le culturel à la culture de type musique, danse, expositions, conférences, etc.

\*\*\*\*\*

### **5) La mise en œuvre du projet : le rôle et l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'état des réflexions, par Mme Véronique Granger, assistante à maître d'ouvrage**

Mme Granger explique sa mission : en tant qu'assistante à maître d'ouvrage, elle intervient dans des projets culturels ou autres en accompagnant les organismes, les municipalités, etc., pour les aider à construire leur lieux (où construire, quel est le coût de cette construction, comment aménager les locaux, etc.). Elle donne pour exemple l'aide qu'elle a pu apporter à la Ville de Paris lors de la construction du Carreau du Temple. Elle intervient aussi dans le montage de projets culturels : Grande Bibliothèque, Cité des Arts numériques, Cité du Design, etc. Ces projets sont menés par un Conseil scientifique. Aider le maître d'ouvrage à poser une commande jusqu'au concours d'architecture.

\*\*\*\*\*

## **6) La mise en œuvre du projet - épisode 3 : le centre de préfiguration des cultures musulmanes, par Mme Véronique Reiffel, chef de projet pour la création d'un institut des cultures musulmanes**

Mme Reiffel annonce qu'avant que la mosquée ne soit construite, un centre de préfiguration va accueillir des activités universitaires et culturelles qui seront mises en place dès octobre 2007. Ce centre a été inauguré le 19 octobre dernier. Ce sera un laboratoire expérimental qui permettra d'étudier de quelle manière l'Institut doit-il être mis en place et comment peut-il vivre.

De nombreuses personnes sont en demande d'informations sur les cultures musulmanes (comprendre cette religion, étude des différents aspects de cette civilisation, aspects artistiques, etc.). Cet institut va permettre de créer du lien social et ouvrira le quartier à d'autres personnes que les habitants de la Goutte d'Or. D'autres institutions travailleront en relation avec l'institut des cultures musulmanes :

- dans le quartier : l'association Graines de soleil, l'association Procréart, la Salle Saint Bruno,
- à Paris : L'Institut du monde arabe, le Centre culturel égyptien, la Maison des cultures du monde, le Festival de musique sacrée de Fès
- au niveau universitaire : l'Institut européen en sciences des religions, l'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman, le CNRS, l'Ecole pratique des hautes études.

Cet institut mettra en valeur la diversité et les aspects contemporains des cultures musulmanes (arabes, africaines, européennes, etc.). Un travail de partenariat sera mené en un premier temps avec l'association Graines de soleil sur les cultures d'Europe centrale. Cet institut présentera en outre l'histoire du quartier. Des conférences seront organisées afin de permettre le dialogue entre les religions. Un ouvrage collectif sera édité chez Albin Michel, et retranscrira les réunions thématiques de 70 spécialistes qui parleront des relations entre l'Islam et l'occident. M. Abdel Malik (rappeur, faisant du slam, et écrivain revendiquant un islam lumineux) interviendra lors des premières manifestations et sera le parrain de ce centre : il a tenu à s'associer à la programmation de ce centre et à proposer des interventions dans les écoles du quartier.

A ce jour, le centre de préfiguration a déjà accueilli Abdel Malik, une exposition de calligraphie, une exposition sur l'Islam, des conférences. Pour l'instant, les membres du Conseil scientifique n'ont pas encore une grande visibilité. Une exposition sur la Thora, le Coran et la Bible a été présentée lors de l'affaire des caricatures de Mahomet, et n'a malheureusement pas eu beaucoup d'échos. Un livre d'Or sera à la disposition des visiteurs qui pourront y annoter toutes leurs suggestions.

### → Enseignement des langues

Concernant l'enseignement de la langue, il n'y aura pas de cours d'arabe coranique. Elle souligne que de nombreuses familles du quartier sont en attente de cours de langues, car bien souvent, même si les enfants parlent l'arabe à la maison, ils ne savent pas l'écrire. Si des cours sont dispensés par l'institut, les familles seront plus confiantes en la qualité des cours dispensés dans un lieu public. Elles estiment en outre qu'il est bien préférable que les enfants aillent suivre des cours de langues ou de calligraphie, plutôt que d'errer dans les rues.

### → Expositions

Des créations contemporaines seront aussi présentées. Elle note que le musée du Louvre ouvrira un grand espace dédié à l'Islam.

Une autre sur l'homme et les images de Dieu dans les 3 religions monothéistes.

### **Débat avec le public**

### → La volonté de la municipalité de soutenir un lieu culturel

Une habitante estime que cette façon de présenter et de financer un lieu qui serait d'abord culturel avant d'être cultuel, est une façon hypocrite d'exposer ce projet aux habitants. Il conviendrait mieux selon elle que la municipalité affirme clairement sa volonté de construire un lieu cultuel dans le quartier. Ce projet contrevient de plus, selon cette habitante, à la loi de 1905 qui interdit à l'Etat de financer des lieux de culte.

#### → Le financement de l'institut

M. Roussel note qu'il y a un vrai problème de financement des lieux culturels musulmans en France. Bien souvent les pratiquants musulmans se réunissent dans des lieux indignes. Il rappelle que dans certains pays, le financement des lieux de culte est international, issu de mouvements radicaux et intégristes, ces lieux sont alors très difficile à contrôler. La France est un pays en retard par rapport à d'autres pays dans lesquels l'Etat a donné une place à des lieux de culte musulmans.

#### → La concertation autour du projet

M. Dehmous regrette le manque de concertation autour de ce projet. Il constate que même les populations musulmanes n'ont pas été informées de cette opération. La mairie n'a pas fait d'enquêtes afin de savoir si les musulmans avaient réellement envie d'une mosquée dans leur quartier. Il rappelle que jusque dans les années 80, le quartier a accueilli massivement des populations de musulmans et leur influence ne s'est jamais faite sentir sur le plan culturel, mais bien plutôt ouvrier, syndical, etc. Aucune mosquée n'a été construite spontanément dans le quartier. Les premières mosquées qui ont vu le jour dans le quartier, ont émergées suite à des influences extérieures. La légitimation de ces mosquées n'est pas historique mais récente. La municipalité annonce vouloir construire des mosquées car les lieux de culte musulmans actuels sont indignes, mais la préfecture jusque là a toujours toléré l'occupation de l'espace public.

Mme Decorte regrette qu'il n'y ait pas vraiment eu de débat en Conseil d'arrondissement autour de ce sujet, et s'interroge sur l'utilité et la pertinence d'organiser un débat après que l'Institut des Cultures Musulmanes ait déjà été inauguré. Elle demande en outre à avoir connaissance du budget, des salaires et du fonctionnement. Elle rappelle que M. Daniel Vaillant, maire du 18<sup>ème</sup>, était aussi ministre de l'Intérieur, aurait pu faire avancer ce dossier. Le quartier Goutte d'Or-Château Rouge est fatigué d'être un quartier expérimental, un quartier où l'on ghettoise les problèmes. C'est une vision misérabiliste qui est donnée au quartier.

Mme Bouygues souligne que les conseillers de quartier Goutte d'Or-Château Rouge ont souhaité tenir cette réunion sur le sujet de l'Institut des Cultures Musulmanes et que cette réunion n'a pas valeur de réunion municipale. Elle estime que Mme Decorte ne peut pas dire que ce sujet n'a pas été abordé en Conseil d'arrondissement, des questions et des précisions ont été abordées lors de séances de ce Conseil.

M. Dehmous note que la municipalité a fait abstraction de quelque chose : l'Islam n'est pas quelque chose de neutre. Chaque mosquée a son obédience, ses accointances politiques, on ne peut donc pas raisonner en général. A-t-on en outre interrogé les musulmans du quartier afin de savoir s'ils souhaitent aller dans cet institut ?

Une habitante s'interroge sur la façon dont les responsables du culte musulman reçoivent cette proposition ? Elle trouve étonnant qu'ils ne soient pas à la réunion du Conseil de quartier ce soir.

M. Levrard s'interroge sur la façon dont seront concertés les habitants autour de la conception et de la construction de l'Institut des Cultures Musulmanes. Quelles réunions sont prévues ? De quelle façon vont-elles être menées ?

Une habitante s'étonne de la méthode employée : pourquoi lancer une concertation sur un projet qui a déjà débuté ? Pourquoi le Conseil de quartier n'a-t-il pas reçu avant la mise en place de ce projet la fiche technique de celui-ci ?

M. Gomis rappelle que les conseillers ont eu un échange sur l'institut lors du dernier Conseil de quartier restreint, le 14 septembre dernier.

Mme Bouygues annonce qu'une commission du Conseil de quartier continuera à travailler sur le thème de l'Institut des Cultures Musulmanes.

M. Neyreneuf précise que le travail et la concertation sont encore longs car le projet verra le jour vers 2011.

### → Le manque de places dans cet institut

M. Dehmous souligne que la municipalité annonce qu'avec la construction de l'Institut des Cultures Musulmanes et d'une salle pouvant contenir près de 1000 personnes, les lieux proposés seront suffisants pour accueillir tous les pratiquants. Le problème est qu'il y a en fait près de 4500 personnes qui pratiquent la prière chaque vendredi après-midi. L'espace de l'institut sera donc insuffisant. Concernant l'argument de la mairie qui entend « valoriser l'Islam », c'est un argument valable, respectable, mais le lieu dans lequel est implanté le centre de préfiguration est proche d'un baraquement, mal configuré. Si l'on veut valoriser l'Islam, il ne faut pas le dévaloriser en lui offrant des lieux dévalorisants.

Mme Rieffel ne pense pas que le centre de préfiguration soit un lieu indigne, dévalorisant le culte musulman dans le quartier. Elle souligne que ce sont là des bâtiments provisoires, ce qui est intéressant c'est ce qu'il va se passer à l'intérieur.

Une habitante fait remarquer que prévoir une salle de 1000 places, est très largement insuffisant face au nombre de pratiquants du quartier.

Concernant le nombre de places, M. Neyreneuf précise qu'il n'est pas possible de construire dans le quartier une mosquée aussi grande que pourrait l'être une cathédrale, car il n'y a pas suffisamment de place. Le nombre limité de place de l'institut n'attirera pas de ce fait, de population extérieure au quartier. Ce projet est fait pour répondre à une demande principalement locale. Pour des cérémonies exceptionnelles, il sera possible d'ouvrir exceptionnellement des lieux plus vastes, comme par exemple des gymnases, etc. La municipalité s'est basée, pour concevoir l'espace de la mosquée, sur le nombre de personnes qui pratiquent la prière les vendredis. Ce nombre avoisine les 2500 personnes, ce qui regroupe les pratiquants des 2 mosquées. Le travail du cabinet est de prendre en compte toutes les contraintes.

### → Un institut ouvert à tous

Une habitante note que l'Islam est extrêmement divers. Dans le quartier, beaucoup d'habitants ne maîtrisent pas les langues musulmanes écrites, elle suggère donc que l'Institut des Cultures Musulmanes soit ouvert à tous, et non pas seulement aux lettrés.

M. Neyreneuf affirme que ce lieu sera ouvert à tous. Le Conseil scientifique intégrera un certain nombre d'associations locales. M. Vaillant ainsi que certains adjoint au maire de Paris (M. Christophe Girard, adjoint au maire de Paris, chargé de la Culture, Mme Martine Durlach, adjointe au maire de Paris, chargé de la Politique de la Ville, etc.) présideront le comité de pilotage. Actuellement rien n'est bouclé, les choses se mettent en place. Le pari suit une double démarche : en mettant en proximité un lieu qui aura un rayonnement culturel et culturel, il s'agit de permettre une certaine mixité, de travailler à l'intégration. On pourra prendre pour exemple la mosquée de la rue de Tanger où se déroulent des débats réunissant religieux et laïques, des actions sociales, etc.

M. Neyreneuf souligne qu'en dehors des rassemblements ayant lieu à l'occasion des prières, il ne se passe rien dans les mosquées. Il est donc tout à fait intéressant d'organiser des animations culturelles dans les lieux où se réunissent les pratiquants, et c'est ce que permettra l'institut.

### → La direction du lieu

Une habitante s'interroge sur les personnes qui dirigeront ce lieu.

M. Neyreneuf précise que le projet n'est pas bouclé, qu'il n'y a actuellement pas de directeur, qu'aucun salaire n'est versé. Les représentants des mosquées ont été rencontrés de nombreuses fois, la mairie n'a pas travaillé à l'aveugle.

M. Neyreneuf suggère que les habitants proposent des modalités d'organisation et de programmation pour l'institut.